

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 24 Novembre 2025.

Présents : Alain ARGILIER, Elsy ROUSSET, Nicole TESSIER, Jean-Marc AURES, Pierre MORATI, Christine DOUTRES, Mélody QUET, Grégory MAURIN, Valérie BLANC,

Absent : Sylvestre VINCENT

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➤ Vote du poste de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le secrétaire de séance : Mme Doutres est désignée secrétaire de la séance de ce Conseil Municipal du 24 Novembre 2025.

➤ Ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Septembre 2025.
- Compte rendu des réunions diverses.
- Réflexion sur la mise en place d'une boucle d'autoconsommation électrique sur la Commune.
- Délibération : Actualisation des statuts du SDEE.
- Délibération : Travaux de canalisation d'eau à Villeneuve.
- Délibération : CDG 48 : Avancement de grades 2026.
- Délibération : ATSEM - Passage à temps plein sur l'école de Vébron - Après avis du CST.
- Délibération : Prévoyance : Nouvelle convention de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance - Après avis du CST.
- Délibération : Renouvellement du bail pour Pizza Quoi - Occupation du Domaine Public.
- Délibération : Ligne de trésorerie - Echéance du contrat.
- Délibération : Inscription des chemins de la commune auprès du PDIPR.
- Présentation du bilan des voies par Géoptis.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement réalisé par la Communauté des Communes.
- Point sur les travaux de la Mairie.
- Point sur les travaux de voirie.
- Questions diverses

➤ Approbation du Conseil Municipal du 22 septembre 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

Vote : Pour 9/9

➤ Compte-rendu des réunions diverses

- 27/09/25 : Ouverture de la saison de la Genette Verte à Vébron – Spectacle dans les rues de Vébron.
- 17/10/25 : Inauguration du composteur des Vanels.
- 13/10/25 : Réception de M. Cédric JODAR, épicer de Vébron, pour un bilan de fin de saison.
- 25/10/25 : Fête de la soupe – 145 personnes se sont partagées soupes et desserts.
- 25/10/25 : la municipalité de Viladrau avait invité les représentants de la Commune et du jumelage pour leur « Fira de la castanya ».
- Début Novembre : Pose des repères de crues sur le Pont de Vébron.
- 10/11/25 : Réunion pour la boucle d'autoconsommation électrique.
- 14/11/25 : Conseil d'exploitation de l'eau.

- 15/11/25 : Baptême civil à la mairie de Vébron.
- Novembre : Réunion pour le PDPFCI – Représenté par Jean-Marc AURES + passation de pouvoir entre Christophe PRADEILLE et Maïté HUGUET au Centre de Secours de Florac.
- Conseil d'école : il y a 20 élèves inscrits depuis la rentrée des vacances de Toussaint.
La directrice remercie la Mairie pour le budget accordé à l'école qui est généreux.
Il a été demandé d'installer un filet afin de stopper les ballons qui partent sur les terrains voisins.

➤ Travaux de voirie.

Pour information, la route de Villeneuve (VC1) a été réparée par la Société Germain dans le cadre des travaux de voirie 2025, en collaboration avec Lozère Ingénierie et le SDEE. Ce travail a été mal exécuté et il sera demandé à la Société Germain de venir refaire une partie du travail.

Les travaux à Salgas doivent aussi être réalisés par la Société Germain - Ces travaux sont en attente.

Pas de Vote.

• Réflexion sur la mise en place d'une boucle d'autoconsommation énergétique.

Une boucle d'autoconsommation énergétique (ou électrique) est en train de se créer à Florac avec la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la salle de fête de Florac.

Il est possible d'adhérer à l'association qui va gérer la distribution de cette énergie car Vébron se situe à moins de 20 km de Florac. Cependant, d'après les calculs effectués, Les Vanels ne pourraient pas en bénéficier.

Cette autoconsommation serait faire pour pouvoir bénéficier de l'énergie produite par Florac et elle bénéficierait tout d'abord aux locaux communaux.

Le PnC et le SDEE propose aussi à Vébron de créer éventuellement sa propre boucle sur le toit de l'atelier municipal.

Il y a un investissement au départ qui serait financé pour 60% par des participations extérieures (subventions).

Cette énergie pourrait :

Être consommée sur place par les locaux communaux.

Être vendue aux communes voisines.

Proposer aux artisans communaux.

Puis ouvrir aux habitants de Vébron selon certaines conditions.

C'est une réflexion à faire et à développer.

Il est demandé par le Conseil Municipal de prévoir une réunion avec les acteurs : dont M Julien BRINET qui est le représentant du PnC, afin de mieux comprendre le fonctionnement.

Cette personne sera contactée afin de voir ses disponibilités lors d'un prochain Conseil Municipal.

Pas de Vote.

• Délibération portant sur la modification des statuts du SDEE.

Le SDEE a envoyé les nouveaux statuts. Certains articles sont modifiés.

Les nouveaux statuts sont accessibles sur le Site du SDEE Lozère.

Vote de la modification des statuts du SDEE – DE_038_2025 : Pour 9/9

• Travaux de canalisation d'eau à Villeneuve :

Suite à l'enquête publique et à l'échange de terrain sur Villeneuve, la Communauté de Communes doit déplacer la canalisation d'eau.

Ces travaux ont été votés lors d'un précédent Conseil Municipal avec prise en charge de 25% par la Mairie, 25% pour le propriétaire et 50% pour la Communauté de Communes qui à la compétence en matière d'eau.

Monsieur le Maire se charge de voir avec la Communauté de Communes si les travaux vont débuter.

Pas de Vote

- **Avancement de grade 2026.**

L'avancement de grade pour le personnel statutaire offre une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer par délibération le ratio (quotas) à appliquer par la collectivité pour les avancements de grade.

De plus la loi du 6 août 2019 permet de prévoir une Ligne Directe de Gestion qui fixe la stratégie pluriannuelle. Cette Ligne directe est aussi à délibérer par le Conseil Municipal.

A ce jour, il n'y a pas de personnel statutaire pouvant bénéficier de cet avancement.

Le point sera fait avec le CDG48 afin de déterminer les conditions nécessaires pour bénéficier de l'avancement de grade pour 2026.

Pas de Vote

- **Délibération valant validation du temps plein pour le poste d'ATSEM.**

Il a été demandé au CST l'autorisation de passer le poste d'ATSEM de la Commune à temps plein. En effet, comme le changement du nombre d'heure est supérieur à 10% : le Comité Social Territorial a dû être saisi afin de faire valider le changement de temps de travail.

L'avis du CST favorable au passage à temps plein a été émis le 29 septembre 2025 et reçu fin octobre.

La délibération votée lors d'un précédent conseil Municipal doit être représentée au vote.

La déclaration demande un délai de 2 mois de mise en ligne du poste avant de le valider. La création du poste d'ATSEM à temps plein sera donc effective à partir du 1er janvier 2026.

Vote pour le passage à temps plein du poste d'ATSEM de la commune – DE-039_2025 : 9/9

- **Délibération portant sur la Convention de participation sociale complémentaire pour les risques de prévoyance.**

Comme indiqué lors du précédent Conseil Municipal, à compter du 01/01/2026, la prévoyance deviendra obligatoire pour les employés des collectivités et la Mairie à une obligation de participation au coût de cette prévoyance.

Le CST a été sollicité et la réponse favorable a été émise le 22/09/25 arrivée par courrier fin octobre 2025. Cet avis étant arrivé tardivement en mairie, la délibération réalisée lors du dernier Conseil Municipal doit être représentée au vote.

Pour rappel la participation de la Mairie est proposée à hauteur de 50% du montant de la cotisation de prévoyance de base.

Vote pour proposer 50% de participation sur l'offre de base de la convention de prévoyance – DE-040_2025 : 9/9

- **Délibération portant sur le renouvellement du bail de Pizza Quoi.**

La mairie a reçu un courrier de la part de Monsieur Laurent HARDIT demandant de renouveler le bail d'occupation du domaine public pour l'année 2026 pour son camion de Pizza « Pizza Quoi ».

Pour simplifier la procédure il a été demandé à un avocat la possibilité de réaliser un bail 3/6/9 mais pour une occupation du domaine public cela n'est pas possible.

Il est proposé de reconduire le bail à l'identique de 2025, pour l'année 2026.

Vote pour le bail d'occupation du domaine public de Pizza Quoi sur 2026 – DE-041_2025 : 9/9

- Délibération portant sur la ligne de trésorerie.**

La ligne de trésorerie ouverte en 2024 pour régler les factures du chantier de rénovation de la Mairie en attendant de recevoir les subventions prend fin le 04/12/25.

Les travaux de la Mairie ayant pris du retard, il est proposé de reprendre une ligne de trésorerie afin de régler les dernières factures qui arriveront à échéance début janvier.

La ligne de trésorerie permet d'avoir à disposition une somme qui peut être débloquée en cas de besoin.

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie pour 120 000,00 € sachant que seul le montant nécessaire sera débloqué et que la ligne peut être remboursée en partie ou totalement à tout moment.

Vote pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 120 000,00 € pour 2026 – DE-042_2025 : 9/9

- Délibération portant sur l'inscription des chemins au PDIPR.**

Afin de permettre à tous, une pratique plus sécurisée des activités, tout en respectant les propriétés privées, les activités économiques telles que l'agriculture et l'exploitation forestière et l'environnement naturel, le Département a mis en place en 2006 une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Composée d'une trentaine de partenaires, pratiquants, propriétaires, gestionnaires d'espaces naturels... elle vise à travailler afin d'élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Ce plan est sans engagement pour la mairie, ni pour les propriétaires.

Une délibération doit être prise afin de donner l'autorisation au CD48 de faire ce recensement et d'inscrire les chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour la commune de Vébron.

Vote pour l'inscription des chemins de la commune au PDIPR – DE043-2025 : 9/9

- Présentation du bilan des voies par Géoptis.**

Le groupe Géoptis travaille actuellement sur les voies de la commune : voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation ou encore les routes départementales qui traversent la commune.

Ce calcul du linéaire est à remettre à jour car il sert à l'État pour calculer la dotation des communes.

M. Hugo VILLET de Géoptis présentera un bilan complet le 9 décembre prochain et fera le point régulièrement pour que la carte soit à jour et exacte.

Pas de Vote

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement réalisé par la Communauté de Communes.**

Pour rappel, l'eau et l'assainissement ne sont pas de la compétence de la Mairie. Pour toute demande ou information il faut joindre la Communauté des Communes Gorges Causses Cévennes qui en a la compétence.



La Communauté de Commune nous présente chaque année le rapport des activités de la compétence eau potable et assainissement sur la Commune.

Ce rapport montre qu'en 2024 il y a eu moins de consommation grâce à la recherche et à la réparation de nombreuses fuites dans la commune et une population qui reste raisonnable dans la consommation de l'eau.

L'eau potable pour la consommation humaine est de bonne qualité – il est possible de voir les résultats sur <https://www.gorgescaussescevennes.fr/adduction-eau-potable-communaute-de-commune-lozere-48>

Concernant l'assainissement, les boues évacuées sont analysées et elles sont conformes aux normes.

Les rapports d'activités sont visibles sur : <https://www.gorgescaussescevennes.fr/rapport-activites-communaute-de-commune-lozere-48>

Pas de Vote

- **Informations et questions diverses.**

- Les travaux de la mairie avancent et il devrait être possible de déménager de la maison Ventress à la mairie fin janvier si tout va bien.
Actuellement, il y a le peintre, l'électricien, le plombier et le plancher va être posé sous peu.
- Point sur les logements sociaux de l'ancienne école de Salgas et de la Poste à Vébron : à la Poste (logements de la Communauté de communes) il y a un logement de disponible, il faut s'adresser à la Communauté de Communes. A l'école de Salgas, le logement doit être rénové et sera disponible à la fin du premier trimestre de l'année 2026.
- Les colis de Noël pour les aînés de la commune, vont être commandés cette année à l'épicerie de Vébron.
- Le 1^{er} marché de Noël a lieu le 29 novembre 2025 – Les agents communaux sont en charge de l'installation/désinstallation des barnums, tables et autres installations utiles au bon déroulement du marché.
- La décoration des villages est en cours pour Noël, une partie sera finie avant le marché, le reste suivra. De nombreuses guirlandes sont hors service, quelques-unes sont en commandes pour les remplacer.

Il n'y a pas de date arrêtée pour le prochain Conseil Municipal. Celle-ci sera choisie en fonction de la priorisation des dossiers de la commune dans le prochain trimestre.

Le Conseil Municipal se termine à 20h00